

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE DE LA LGV BRETAGNE- PAYS DE LA LOIRE

SUIVI D'UNE INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

Dans le cadre du projet de Ligne à Grande Vitesse entre Le Mans et Rennes dite « LGV BPL » et mise en service en juillet 2017, un observatoire est conçu en 2012 afin de mesurer l'impact et les conséquences du projet durant 10 ans.

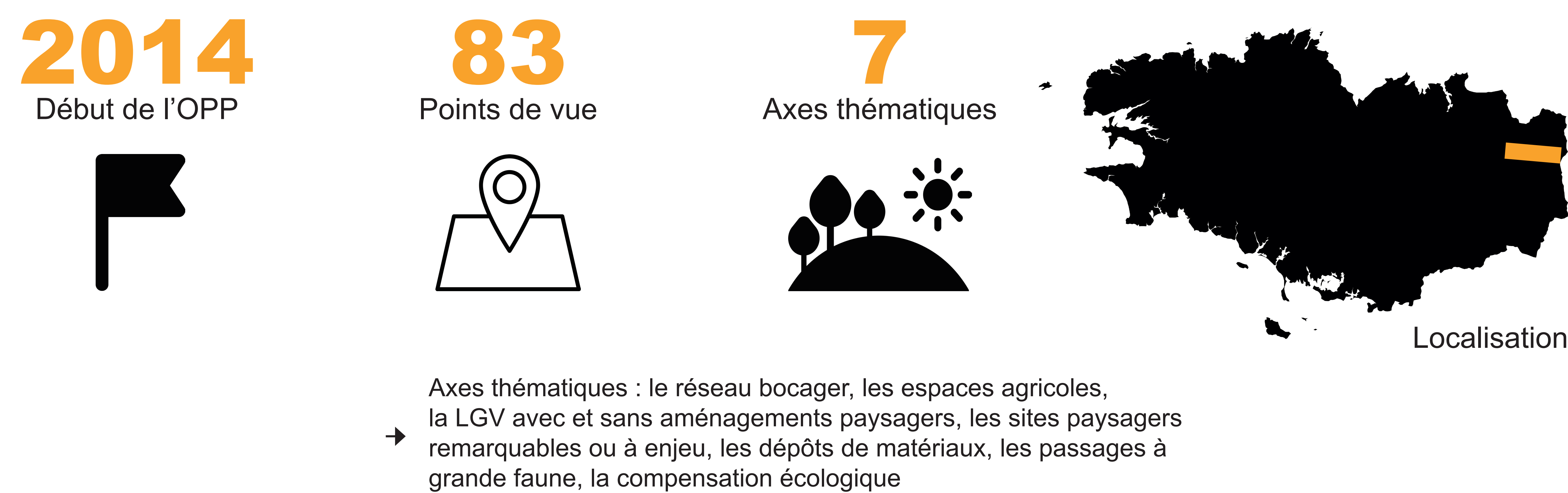
Cet observatoire comprend deux volets : un volet socio-économique et un volet environnemental. Dans ce contexte, un OPP est lancé dès 2014 dans 35 communes traversées par la LGV. Il répond à 3 objectifs : lire le paysage, identifier les dynamiques de paysage, évaluer l'intégration de la LGV.

Échelle inter-
départementale

Partenariat
Public-Privé



EN CHIFFRES



EN ACTIONS

- Exposition en 2017
- Projection des photos en 2019
- Publication des 320 photographies sur le site web de la LGV BPL et sur la POPP-Breizh
- Utilisation des photos dans le cadre d'une étude sur l'évolution du paysage quotidien des riverains



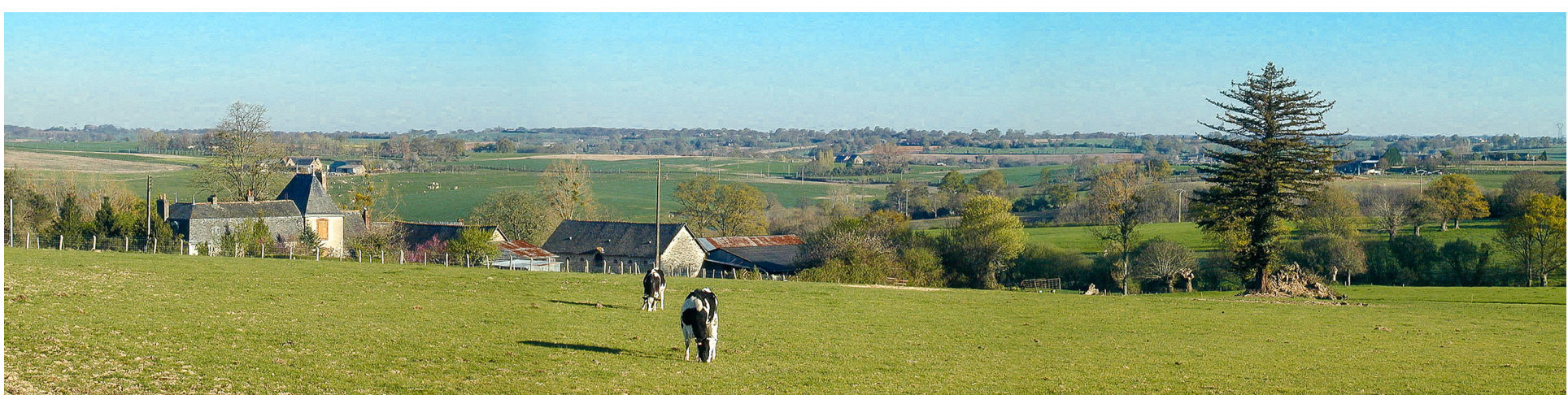
© Eiffage/Gaël Arnaud, 2016

EN IMAGES

Le passage de la LGV à la Grande Héraudière (Changé - 53)

Cette série permet de suivre l'évolution des paysages agricoles aux abords de la ligne. On observe le changement de destination des terres (prairie pâturée vs. champ cultivé), la disparition d'un corps de ferme et la modification du parcellaire.

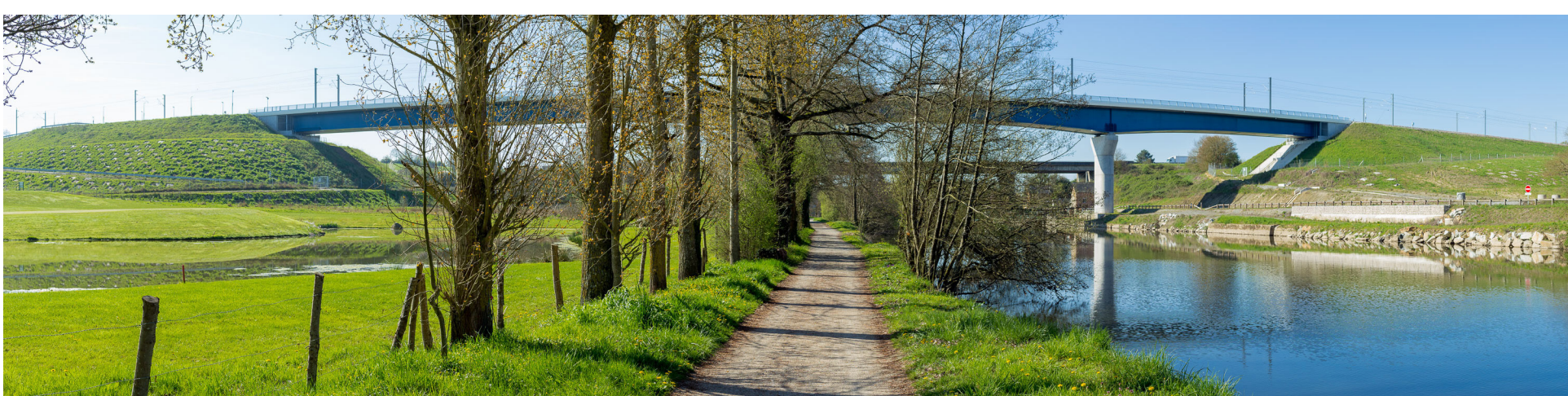
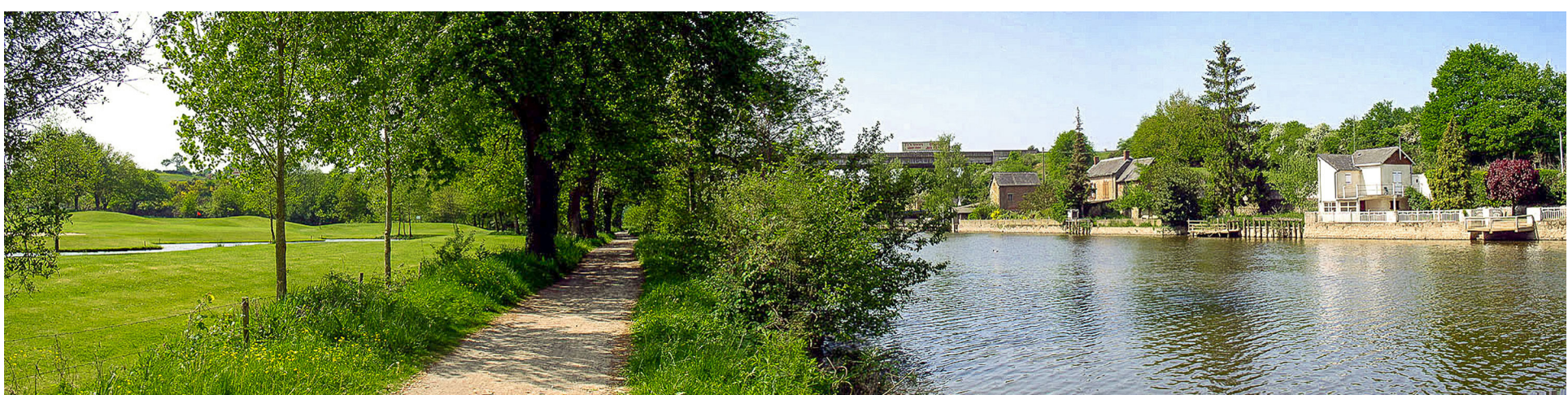
© Crédits photos : SNCF Réseau/Cabinet Pierre Lebrun, 2003 ; Eiffage, 2014, 2015, 2017.



Le viaduc de la Mayenne à Changé (53) lieu-dit « Le Buat »

Cette série permet de suivre l'intégration paysagère du viaduc de la Mayenne avec la démolition de quelques habitations, de la pièce d'eau du golf de Changé et les aménagements paysagers périphériques.

© Crédits photos : SNCF Réseau/Cabinet Pierre Lebrun, 2004 ; Eiffage, 2014, 2015, 2017.



Saint-Cyr-Le-Gravelais (53) au lieu-dit « La Juquelière »

Cette série permet de suivre l'implantation de la LGV dans le paysage rural.

© Crédits photos : SNCF Réseau/Cabinet Pierre Lebrun, 2004 ; Eiffage, 2014, 2015 ; Gaël Arnaud, 2018.



Soutenu par

